

# LA TRIBUNE

de L'A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

[www.adrer.org](http://www.adrer.org)

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

## Point sur les projets communaux

Lors de ses vœux présentés à la population<sup>1</sup> le Maire du Rayol a révélé de nombreux projets d'urbanisme et de construction dont celui d'un nouvel aménagement dans le centre du village à l'emplacement des tennis désaffectés et a fait le point sur ceux en cours. L'ADRER s'étant procuré les documents juge utile pour ses adhérents de revenir sur chacun des projets évoqués.

### Introduction d'une zone agricole au Canadel

Au cours de cette année le PLU sera mis en révision pour permettre l'aménagement d'une zone agricole de cinq hectares autour de l'ancienne ferme brûlée sur la route du col du Canadel dont l'emprise vient de changer de propriétaire. Dans le prolongement de ce projet la commune achètera au nouveau propriétaire un espace nécessaire à la mise en valeur du col du Canadel, l'une des trois entrées sur la commune qui seront toutes aménagées.

### Logements pour actifs "hôtel Centro"

Le maître d'ouvrage des travaux ayant été défini et le permis de construire accordé la construction de logements sur le terrain de l'ancien hôtel Centro à Pramousquier va être engagée par le désamiantage puis la démolition du bâtiment qui interviendra au cours du premier semestre 2018. Ils seront suivis par la construction d'un bâtiment de 10 logements sociaux en location, la fin des travaux étant prévue en 2019 ainsi qu'un local associatif et une halte randonneurs



<sup>1</sup> <https://youtu.be/36lhR5XlhXE>

## logements locatifs sociaux proximité HLM

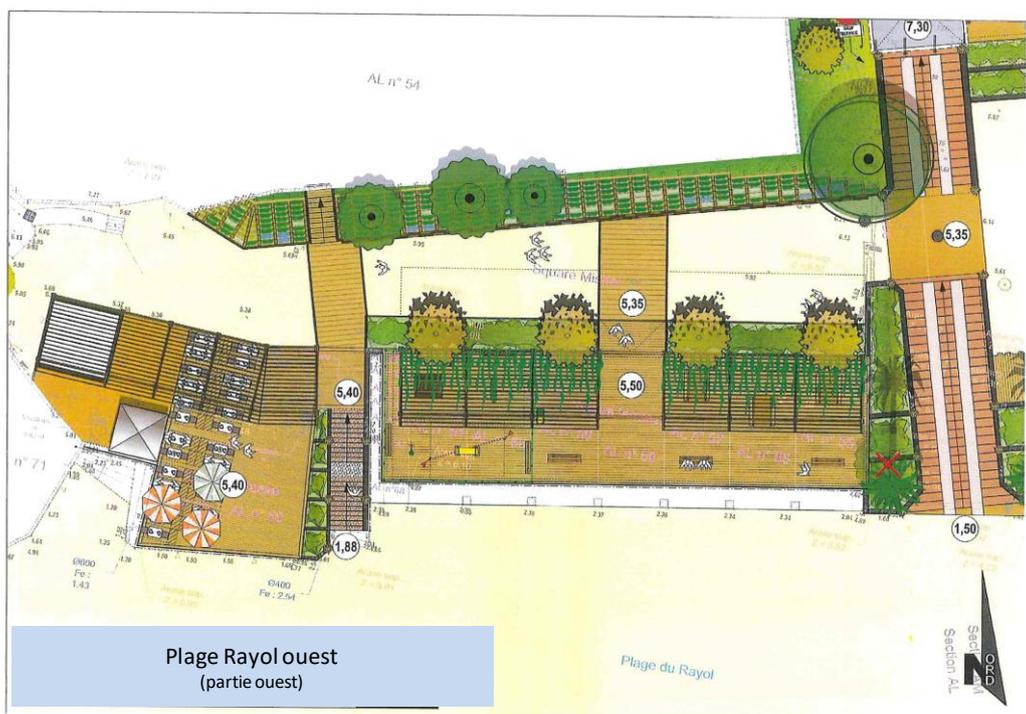
Les études concernant la **construction de logements locatifs sociaux** à proximité de l'ensemble Paulette Gola au Canadel sont en cours pour **une construction envisagée en 2019**.

### Arrières plages

L'aménagement de l'arrière-plage ouest du Rayol, le parking, l'avenue de la Reine Jeanne et l'espace de jeux vont être totalement réaménagés (les jeux pour jeunes enfants seront déplacés derrière les garages).

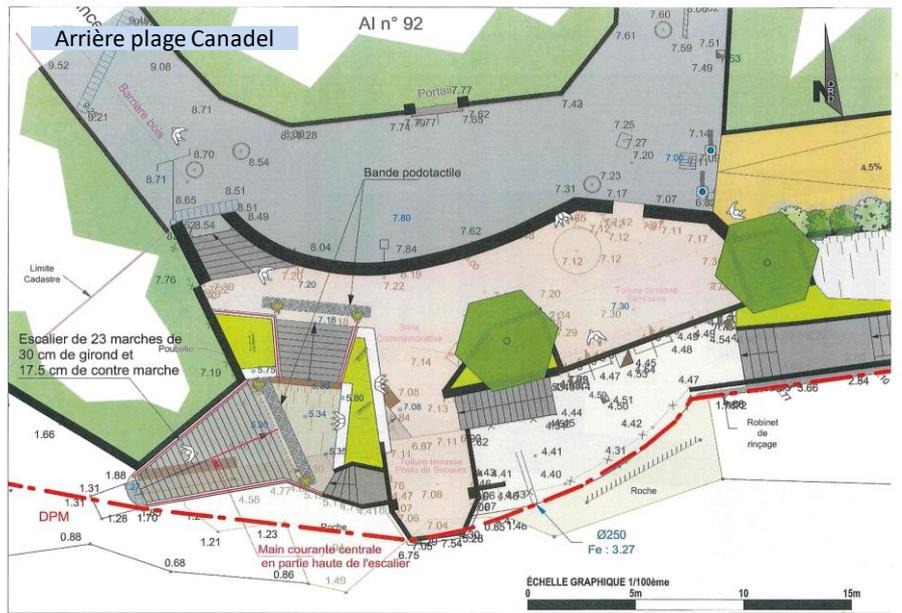


échelle 1/100



échelle 1/150

## L'aménagement de l'arrière plage du Canadel.



## Le désensablement des plages du Rayol

l'étude des différentes solutions envisagées a abouti au projet de deux récifs artificiels parallèles immergés à 70 et 100 mètres des plages afin d'atténuer la houle. Une fois ces récifs mis en place, les plages seront ensablées, apportant un gain d'une dizaine de mètres de profondeur permettant ainsi le passage à pied entre les deux plages. Un ponton est également prévu.

Evolution historique du trait de cote



## Situation future

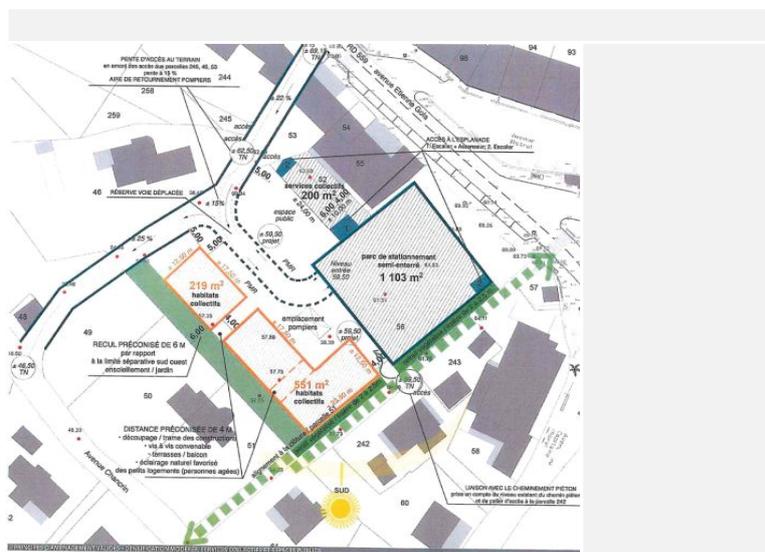


Le projet est actuellement entre les mains des services de l'Etat pour acceptation.

### Aménagement du centre du village

Les études concernant l'aménagement du centre du village dans la zone UA du PLU ont été poursuivies sur le terrain délimité au sud de la RD 559 (en excluant l'ensemble du Maurin) par le chemin Morel à l'ouest, le chemin communal passant entre la boulangerie et les tennis à l'est et la clôture avec une propriété privée au sud devraient voir le jour un parking couvert d'environ cinquante places, une résidence pour séniors, des logements pour actifs et une halte-garderie.

Selon le projet, le toit du parking constitue une esplanade d'une superficie d'environ 1000 m<sup>2</sup> qui devrait devenir la "place du village" ; elle est complétée par une galerie entourant le bâtiment du Maurin à l'est et au sud.



Une attention toute particulière a été apportée au projet pour conserver, à partir de l'esplanade, la vue actuelle sur la mer et les Iles.



Une allusion a été faite au projet d'aménagement de la zone du garage et de la carrière, un projet qui devrait "aboutir dans l'année".

Ces projets viennent en continuité des réalisations effectuées qu'il nous paraît utile de rappeler :

- Le PLU, document indispensable au lancement d'opérations nouvelles, a été approuvé en novembre 2016. Plusieurs actions de contestations ont été déposées auprès du Tribunal administratif de Toulon. Elles seront jugées vers la fin de cette année.
- La réalisation de projets tels la construction de logements et l'ensablement des plages du Rayol nécessitent en amont des études approfondies supposant l'accord de nombreux intervenants ainsi qu'un nombre important d'autorisations administratives ce qui prendra du temps.
- Des travaux ont été réalisés l'année passée :
  - L'arrière- plage de la plage-est du Rayol sur le terrain situé à côté de l'hôtel du Bailli de Suffren a été entièrement réaménagée,
  - Les travaux sur la Voie verte ont permis l'amélioration des conditions de circulation entre les avenues de la Méditerranée et du Docteur Ratinsky, le confortement des talus et un aménagement provisoire du sol entre les avenues du Capitaine Thorel et des Belges.
  - La réfection du chemin de la tour des Sarazins dans la partie où il est parallèle à la Voie verte permet à celle-ci de récupérer son indépendance par rapport à la desserte des parcelles.

\*\*\*